



ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 17 : Protection de l'environnement — Aviation internationale et changements climatiques

Point 18 : Protection de l'environnement — Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA)

NÉCESSITÉ D'UN ACCORD SUR UN CORSIA AMBITIEUX

(Note présentée par les États-Unis)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA) est, et doit continuer d'être, un élément critique du « panier de mesures » de l'OACI conçu pour atténuer les effets de l'aviation internationale sur le climat. Les États-Unis estiment que la présente session de l'Assemblée offre l'occasion d'affirmer l'ambition climatique du CORSIA à mesure que le secteur se relève des effets de la pandémie de COVID-19. Il y a lieu que le CORSIA continue de combler l'écart entre les émissions réelles du secteur et leur réduction, mais le mécanisme de déclaration d'informations relatives à l'utilisation de carburants d'aviation durables (SAF) du régime gagnera en importance avec le déploiement croissant desdits carburants dans le monde.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- adopter une conclusion sur le CORSIA qui donne plus de poids à l'ambition climatique de l'OACI ;
- prendre note du rôle que le CORSIA jouera pour faciliter l'utilisation de carburants d'aviation durables dans le monde.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique – <i>Protection de l'environnement.</i>
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet
<i>Références :</i>	Sans objet

1. INTRODUCTION

1.1 L'OACI a écrit une page d'histoire en 2016, lorsque la 39^e session de l'Assemblée a adopté une résolution en vue d'établir la première mesure mondiale fondée sur le marché pour réduire les émissions de carbone à l'échelle d'un secteur au moyen du Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA). Ce régime constitue une part fondamentale des mesures prises par l'aviation internationale en vue d'atténuer son impact sur le climat, et a été conçu pour empêcher toute régression future du secteur.

1.2 La pandémie mondiale de COVID-19 a provoqué un recul sans précédent de l'aviation internationale et des émissions connexes, ce qui a eu des effets multiformes sur la mise en œuvre du CORSIA. Dans ce contexte, la présente session de l'Assemblée donne à l'OACI l'opportunité de réaffirmer l'importance du CORSIA et de s'assurer que l'Organisation ne revient pas sur son ambition climatique en réitérant les aspects fondamentaux du CORSIA, tout en effectuant les ajustements nécessaires recensés lors des examens périodiques du CORSIA, pour faire en sorte que le CORSIA reste équitable pour tous les exploitants, et tenir compte des effets économiques de la pandémie sur le secteur.

1.3 Les États-Unis estiment que le CORSIA est, et doit continuer d'être, un élément critique du « panier de mesures » de l'OACI conçu pour atténuer les effets de l'aviation internationale sur le climat, et proposent des suggestions le concernant dans les sections qui suivent.

2. OBJECTIF GLOBAL DU CORSIA

2.1 Le Pacte de Glasgow pour le climat, adopté en 2021 à Glasgow (Royaume-Uni) à la 26^e session de la Conférence des Parties (COP26) à la CCNUCC, « réaffirme l'objectif global à long terme consistant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre l'action destinée à limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, consciente que les risques liés aux changements climatiques et les effets de ceux-ci s'en trouveraient considérablement réduits » et « estime que les effets des changements climatiques seront bien moindres si la température augmente de 1,5 °C et non de 2 °C et décide de poursuivre l'action destinée à limiter l'élévation de la température à 1,5 °C ».

2.2 À la lumière de cette ambition mondiale, l'OACI ne doit pas relâcher ses efforts de lutte contre la crise climatique. Malgré les difficultés rencontrées par le secteur, alors qu'il se remet de la pandémie mondiale de COVID-19, il est important de réitérer l'engagement et la crédibilité des initiatives prises par l'OACI dans le domaine climatique, notamment le CORSIA, lors de la présente session de l'Assemblée.

2.3 S'agissant du CORSIA, il convient donc d'établir un niveau de référence clair et certain pour toutes les phases restantes, qui ne revienne pas sur l'objectif initial d'une croissance neutre en carbone dès 2020.

2.4 Les États-Unis entendent collaborer avec les autres États membres en vue de rendre le CORSIA aussi efficace que possible, notamment par l'analyse de facteurs divers, comme l'ambition, l'adhésion et la mise en œuvre, entre autres.

3. RÔLE DU CORSIA DANS LE PANIER DE MESURES

3.1 Tandis que le CORSIA a surtout suscité un intérêt du point de vue de l'obligation de compensation, cet instrument sert aussi de norme internationale pour la déclaration d'informations sur l'utilisation des carburants admissibles CORSIA et la présentation fidèle des retombées sur le plan des émissions de gaz à effet de serre durant leur cycle de vie, mécanisme qui gagnera en importance à mesure que les États membres commenceront à développer leur secteur SAF.

3.2 Toutes les études récentes ont indiqué que les SAF feront le plus chuter les émissions de CO₂ de l'aviation civile internationale¹. Le rôle du CORSIA, en tant que mécanisme de déclaration et de suivi concernant l'utilisation de carburants d'aviation durables (SAF), deviendra plus important encore avec le déploiement croissant de ces carburants dans le monde. Les États-Unis ont conçu un grand concours d'innovation sur les carburants d'aviation durables², actuellement en cours. Les États-Unis s'attendent à ce que des initiatives similaires voient le jour dans d'autres États et estiment que l'infrastructure du CORSIA sera importante à la réussite de ces initiatives.

3.3 Par le truchement de son système de surveillance, de déclaration et de vérification (MRV), le CORSIA fournit aussi les éléments de base pour la comptabilisation à l'échelle mondiale des émissions de gaz à effet de serre de l'aviation internationale. Sans CORSIA, le système international serait privé d'un ensemble de données unique et cohérent facilitant la prise de décisions relatives aux émissions et aux efforts de réduction connexes.

4. CONCLUSION

4.1 Les normes et pratiques recommandées du CORSIA sont le résultat d'un accord ambitieux qui a cimenté le rôle de premier plan de l'OACI dans la lutte contre les effets de l'aviation internationale sur le climat. En dépit des conditions de marché difficiles qu'a traversé le secteur durant la pandémie de COVID-19, l'Organisation ne doit pas perdre de vue l'ambition et l'esprit de solidarité exprimés en 2016, lors de la conclusion du CORSIA. Ce dernier doit demeurer un programme ambitieux et juste pour tous les exploitants. L'aviation a toujours surmonté les défis avec détermination et intensité. Au moment où nous nous relevons tous des effets de la pandémie, cette riposte doit aussi démontrer la même détermination et la même intensité en vue de soutenir l'ambition sur le plan environnemental nécessaire pour faire face à l'enjeu climatique.

4.2 Les États-Unis restent engagés en faveur du CORSIA et estiment qu'en faisant œuvre commune, l'OACI peut, encore une fois, retrouver l'esprit qui a débouché sur l'accord initial de 2016.

4.3 L'Assemblée est invitée à :

- a) adopter une conclusion sur le CORSIA qui donne plus de poids à l'ambition climatique de l'OACI ;

¹ Voir par exemple le programme des États-Unis sur l'aviation et l'action climatique 2020, <https://www.faa.gov/sustainability/aviation-climate-action-plan> ; le rapport du CAEP de l'OACI sur la faisabilité d'un objectif ambitieux à long terme sur les réductions d'émissions de CO₂ de l'aviation internationale, <https://www.icao.int/environmental-protection/LTAG/Pages/LTAGreport.aspx> ; Initiative « Waypoint 2050 » du Groupe d'action du transport aérien (ATAG), <https://aviationbenefits.org/environmental-efficiency/climate-action/waypoint-2050/>.

² <https://www.energy.gov/sites/default/files/2021-09/S1-Signed-SAF-MOU-9-08-21.pdf>.

- b) prendre note du rôle que le CORSIA jouera pour faciliter l'utilisation de carburants d'aviation durables dans le monde.

— FIN —